



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCES VERBAL
Séance : Mercredi 27 mai 2020
Convocation : Mercredi 20 mai 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept mai à 19 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, le plus âgé des membres du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT - Laetitia KOUMAH – Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS – Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Maria Héléna MENDES MARTINS – Véronique RIAUD – Vincent ROUDAUT – Gilles TOURNIER

Absent excusé : Pascal GUERIN

A donné pouvoir à : Laetitia KOUMAH

Secrétaire de séance : Virginie LAZA

Objet : Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

A obtenu :

– Monsieur Dominique LEROUX : 15 (quinze) voix

Monsieur Dominique LEROUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

L'an deux mil vingt et le vingt-sept mai à 19 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation des PV de la séance du 03 mars 2020

- Détermination du nombre des adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local par le maire élu

Les membres de l'ancien Conseil Municipal valident et signent le procès-verbal du 03 mars 2020.

1/ Détermination du nombre des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

2/ Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 00

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Monsieur Patrice COCHET : 15 (quinze) voix

Monsieur Patrice COCHET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 00

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Madame Laetitia KOUMAH : 15 (quinze) voix

Madame Laetitia KOUMAH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjointe au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 01

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 08

A obtenu :

- Madame Maria Hélène MENDES MARTINS : 14 (quatorze)voix

Madame Maria Hélène MENDES MARTINS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45